

Image not found or type unknown



DIVORCE / VENTE BIEN IMMOBILIER

Par **LE HAVRE**, le **14/04/2012** à **15:17**

Bonjour, je suis séparée (non divorcée) de mon mari depuis septembre 2009. Depuis cette date j'occupe avec notre fille le domicile familial dont je paie le crédit en totalité (960€/mois). Nous envisageons maintenant de divorcer et de vendre notre bien. Puis-je demander une "compensation" lors du partage de la vente pour avoir assumé seule le crédit de notre bien commun. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté (pas de contrat). Mon mari paie un loyer de son côté (760€/mois) pour l'appartement qu'il occupe depuis notre séparation. Depuis janvier 2010 nous faisons déclaration d'impôts séparée. Mon mari me verse 300 euros de pension pour notre fille, somme que nous avons déterminée ensemble.